

## PROCÈS-VERBAL N° 3

*Extrait du Registre des Délibération du  
Conseil Municipal Du Vendredi 22 Mars 2024*

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 0

Absents : 1

Date de la Convocation : le 11 Mars.2024

Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

L'an Deux Mille Vingt Quatre

Et le Vingt-deux du mois de Mars

Le Conseil Municipal,

dûment convoqué en session ordinaire,

sous la présidence De Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Ouverture de Séance : 19 h 30

PRESENTS : Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire

Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur VICINI Joël, Adjoints,

M. PASQUALI Éric, Mme RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Mme SAUBOUA Isabelle, Monsieur ZAÏA René, Mme FLEURY Jocelyne, Conseillers

POUVOIRS : //

EXCUSÉ : Monsieur JANCOVEK David,

ABSENT : Monsieur JANCOVEK David,

Délibération n° 003/2024 du 22 Mars 2024

Objet : Défibrillateur salle polyvalente -

Monsieur le Maire rappelle que les mairies sont très fréquentées et l'assistance à personne en danger est du devoir de tous selon le code pénal.

Des défibrillateurs mis à disposition font partie de la prévention des risques et c'est la mission des élus. Il est donc préférable d'équiper sa commune et de former ses concitoyens.

Un défibrillateur avait été posé en 2019, ce défibrillateur ne fonctionnant plus il convient d'en poser un qui soit accessible et utilisable en cas de besoin.

Plusieurs devis ont été sollicités, les élus en prennent connaissance.

Le Conseil Municipal

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide

➤ D'accepter le devis présenté per ABC FEU, pour un montant de 2 262,60 € TTC

➤ De mettre cette dépense obligatoire en investissement 2024 :

Programme 116 - Compte d'imputation 2135 - Inventaire 255

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, M. Jean-Pierre SUAREZ,

Le Secrétaire de Séance, M. ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en Exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 0

Absents : 2

Date de la Convocation : le 11 Mars.2024

Secrétaire de Séance : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

Ouverture de Séance : 19 h 30

PRESENTS : Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur VICINI Joël, Adjoints,

M. PASQUALI Éric, Mme RODRIGUEZ Sandra, Monsieur LARRUE Ludovic, Mme SAUBOUA Isabelle, Monsieur ZAÏA René, Mme FLEURY Jocelyne, Conseillers

POUVOIRS : // - EXCUSÉ : Monsieur JANCOVEK David - ABSENT : Monsieur JANCOVEK David,

**Monsieur SUAREZ Jean-Pierre, Maire s'étant retiré de la salle du conseil municipal les débats ont débutés -**

Délibération n° 004/2024 du 22 Mars 2024

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2023 (CFU)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint et doyen d'âge, délibérant sur le CFU de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Pierre SUAREZ, Maire, après un débat d'orientations budgétaires du 2 février 2024 avec rapport de présentation du CFU 2023 et orientations budgétaires pour 2024,

après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1<sup>er</sup> Lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		216 092,52		142 780,03		358 872,55
Opérations de l'exercice	157 557,70	173 372,74	62 837,24	3 882,20	220 394,94	177 254,94
Résultats de l'exercice		15 815,04	58 955,04		43 140,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>157 557,70</b>	<b>389 465,26</b>	<b>62 837,24</b>	<b>146 662,23</b>	<b>220 394,94</b>	<b>536 127,49</b>
Restes à Réaliser	0	0	38 370,40	20 160,00	38 370,40	20 160,00
<b>TOTAUX</b>	<b>157 557,70</b>	<b>389 465,26</b>	<b>101 207,64</b>	<b>166 822,23</b>	<b>258 765,34</b>	<b>556 287,49</b>
Résultats de clôture		231 907,56		65 614,59		297 522,15
<b>Résultats définitifs</b>		<b>231 907,56</b>		<b>83 824,99</b>		<b>315 732,55</b>

2<sup>ème</sup> Constate, pour la comptabilité principale du service Général, les identités de valeurs avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de renouvellement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3<sup>ème</sup> Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4<sup>ème</sup> Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

M. ANTONIAZZI Jean-Claude, Monsieur VICINI Joël, M. PASQUALI Éric, Mme RODRIGUEZ Sandra, M. LARRUE Ludovic, Mme SAUBOUA Isabelle, M. ZAÏA René, Mme FLEURY Jocelyne,

Pour expédition conforme

Le Président, M. ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 005/2024 du 22 Mars 2024

Objet : Affectation des résultats de l'année 2023 pour le Budget Général 2024 ».

Après avoir voté le Compte Financier Unique (CFU) 2023,  
Le Conseil Municipal constate les Résultats suivants :

#### SECTION INVESTISSEMENT :

Excédent d'investissement reporté :	+ 142 780,03 €
Déficit d'investissement reporté :	.....//.....
Résultat de clôture de l'exercice :	+ 65 614,59 €
Besoin de Financement de l'Exercice :	.....//.....
Restes à réaliser dépenses :	38 370,40 €
Restes à réaliser recettes :	+ 20 160,00 €
Couverture de Besoin de Financement:	.....//.....
Résultat définitifs :	+ 83 824,99 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté :	+ 216 092,52 €	
Résultat de l'Exercice :		+ 15 815,04 €
Résultat cumulé :	+ 231 907,56 €	
(Résultat de l'exercice + le report à nouveau)		
Résultat de clôture :	+ 231 907,56 €	

#### En conséquence,

Après en avoir délibéré, décide d'affecter les Résultats comme suit :

- 1) de reporter en Section de Fonctionnement en report à nouveau (Cpt 002) soit + 231 907,56 €
- 2) de reporter en section d'investissement l'excédent (Cpt 001) + 83 824,99 €
- 3) d'affecter en nouvelle mesure d'investissement (Cpt 1068) //////

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, M. ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 006/2024 du 22 Mars.2024 -

Objet : Vote du Budget primitif 2024 ».

Monsieur Le Maire rappelle qu'après la validation du Compte Financier Unique (CFU), de l'affectation des résultats 2023 pour le budget primitif 2024, délibérations qui viennent d'être votées, il convient de se prononcer et de voter le budget Général 2024.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses et recettes : 340 500,31 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour, mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

**Section d'Investissement**

Dépenses et recettes : 108 854,13 €

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 007/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** « Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 »

Monsieur Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières pour le bâti et le non bâti, perçues par la commune.

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'il convient de se prononcer

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,**

**Et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal**

**Décident** que les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 s'appliqueront sans modification :

- Taxe Foncière (Bâti) → 36,52 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) → 53,56 %
- Taxe d'Habitation (TH) → 13,16 %

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 008/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** « Subvention de fonctionnement 2024 - Association Climatologique »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 par l'Association Climatologique.

Au vu des comptes de gestion de l'année 2023 et pièces justificatives,

**Ouï cet exposé,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal**

**Décide :** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « Climatologique » pour l'année 2024 d'un montant de 50,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 009/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** « Subvention de fonctionnement 2024 - Association des Chasseurs de POMPIEY »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 par l'Association des Chasseurs de POMPIEY.

Au vu des comptes de gestion de l'année 2023 et pièces justificatives,

**Ouï cet exposé,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal**

**Décide :** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association des « Chasseurs de POMPIEY » pour l'année 2024 d'un montant de 350,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 010/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** « Subvention de fonctionnement 2024 - Association Prévention Routière »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 par l'Association « Prévention Routière » ;

Au vu des comptes de gestion de l'année 2023 et pièces justificatives,

**Ouï cet exposé,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal**

**Décide :** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « Prévention Routière » pour l'année 2024 d'un montant de 50,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 011/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** « Subvention de fonctionnement 2024 - Club des Quatre Saisons »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 par l'Association « Club des Quatre Saisons » ;

Au vu des comptes de gestion de l'année 2023 et pièces justificatives,

**Où cet exposé,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal**

**Décide :** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « Club des Quatre Saisons » pour l'année 2024 d'un montant de 350,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 012/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** « Subvention de fonctionnement 2024 - Tireurs de l'Albret - Ball Trap »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 par l'Association « Tireurs de l'Albret - Ball Trap » ;

Au vu des comptes de gestion de l'année 2023 et pièces justificatives,

**Où cet exposé,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal**

**Décide :** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « Tireurs de l'Albret - Ball Trap » pour l'année 2024 d'un montant de 350,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 013/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** « Subvention de fonctionnement 2024 - de Gestion Centre de Santé du Lavardacais »

Monsieur Le Maire rappelle la demande faite en Mairie d'une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2024 par l'Association « de Gestion Centre de Santé du Lavardacais » ;

Au vu des comptes de gestion de l'année 2023 et pièces justificatives,

**Où cet exposé,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal**

**Décide :** d'allouer une subvention de fonctionnement à l'association « de Gestion Centre de Santé du Lavardacais » pour l'année 2024

d'un montant de 250,00 €

Fait et délibéré que de dessus, les, jour mois et an, pour copie conforme.

Le Maire, Jean-Pierre SUAREZ

Le Secrétaire de Séance, Monsieur ANTONIAZZI Jean-Claude

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 014/2024 du 22 Mars.2024 -**

**Objet :** Adoption d'un règlement de formation

Monsieur le Maire indique que la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a introduit deux grandes innovations : l'élargissement à tous les agents nouvellement nommés des formations statutaires ainsi que d'un droit à la formation.

Afin de rappeler les nombreuses dispositions applicables en matière de formation, il est indispensable de mettre en œuvre un règlement.

Ce dernier permettra notamment aux agents de connaître leurs droits et leurs obligations en la matière.

Le projet de règlement de formation en annexe, présente notamment, le cadre juridique de la formation, ses acteurs, les différents types d'action de formation, le compte personnel de formation et les modalités d'exercice du droit à la formation. Il permet d'explicitier les règles de la formation d'en garantir l'équité et la transparence dans l'accès.

Il a été réalisé par le CDG47 et l'antenne départementale du CNFPT, en collaboration, et a reçu des avis favorables (collège des représentants des employeurs et collège des représentants du personnel) du Comité Social territorial placé auprès du CDG47, en date du 28 Novembre 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'approuver ce règlement de formation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

A l'unanimité  
DECIDE

